

Gelos, 10 février 2017

Tous les amapiens, toutes les amapiennes

A partir de cette nouvelle saison, comme il en a été décidé, lors de notre dernière Assemblée Générale, vous ferez vos contrats directement à partir de votre ordinateur.

Pour cela, vous avez accès à un logiciel libre AMAPJ, (adresse ci-dessous) avec un mot de passe que vous recevrez avec un second message peu après celui-ci. Si vous ne le trouvez pas, vérifiez vos « indésirables ».

<https://amapj.amap-bearn.fr/amapj/gelos>

Dès réception du mot de passe jusqu'au 29 mars vous pourrez remplir vos contrats. Au-delà de cette date seul le référent (chaque contrat a un référent, en relation directe avec le producteur concerné, qui vérifie et valide les contrats) peut le modifier.

Pour les contrats qui permettent des congés (les autres autorisent des reports de livraison), il conviendra que vous notiez les dates par un 0 dans la case correspondante. Seul le référent pourra les changer après le 29 mars.

Lors de l'ouverture des contrats, apparaît une première page : « l'adhésion ». Il conviendra de l'éditer - faites attention de n'imprimer qu'une seule page-.

Vous devez la rapporter, signée, accompagnée du chèque de cotisation de 3€ un des trois mercredis jusqu'au 29 mars.

Vous la remettez à l'un des référents de vos contrats, en même temps que les chèques de chaque contrat dans une enveloppe à votre nom et celui du producteur concerné.

Si vous n'avez pas internet, des contrats seront à votre disposition, le mercredi, jusqu'au 29 mars, au FJT, lors des livraisons.

Si vous rencontrez des difficultés, chaque mercredi, jusqu'au 29 mars, Michel, Nico, Serge et les autres seront à disposition avec un ordi, sur place, pour pallier à vos défaillances.

Amapiennement vôtre

Michel, Nico, Serge et les autres